



PyroGenèse signe un contrat en vue de l'utilisation du plasma dans le traitement des déchets radioactifs de faible activité

Le contrat de phase de conception est conclu avec un spécialiste européen du traitement des déchets radioactifs et du démantèlement nucléaire.

MONTREAL (Québec) (GlobeNewswire – 17 décembre 2025) PyroGenèse Inc. (« PyroGenèse ») (TSX : PYR) (OTCQX : PYRGF) (FRA : 8PY1), chef de file des procédés à ultra-haute température et de l'innovation en ingénierie, et fournisseur de technologies plasma destinées à l'industrie lourde et au secteur de la défense, annonce aujourd'hui la récente signature d'un contrat initial portant sur une phase de conception avec une organisation européenne spécialisée dans le traitement des déchets radioactifs et le démantèlement nucléaire.

Comme indiqué précédemment dans la section Perspectives du rapport des résultats du deuxième trimestre de PyroGenèse, la Société était en négociation avec une importante entité européenne en vue de l'utilisation du plasma pour la destruction de déchets radioactifs de faible activité. Le contrat annoncé aujourd'hui porte sur une phase de conception visant le développement d'un four à plasma pouvant être intégré au processus de traitement des matières radioactives du client.

Le client possède des décennies d'expérience dans le démantèlement d'installations nucléaires ainsi que dans le traitement et l'entreposage sécuritaires de matières radioactives. Le nom du client est tenu confidentiel pour des raisons de concurrence et de confidentialité.

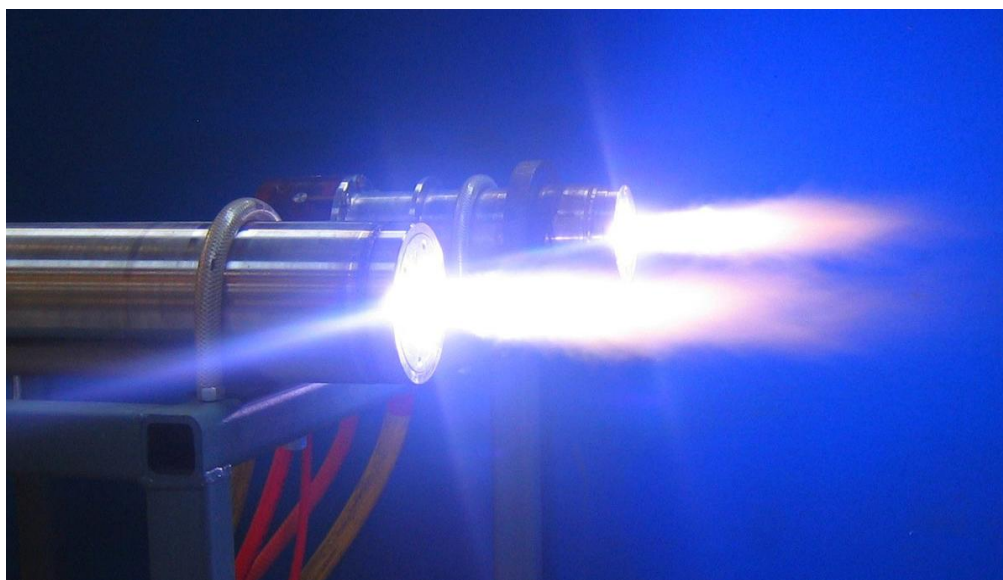


Image : la technologie de torche plasma propriétaire de PyroGenèse.

POINTS SAILLANTS DU PROJET

Objectif : définir les spécifications techniques, le dimensionnement et les paramètres de conception en vue d'une phase subséquente d'ingénierie et de construction d'un four équipé de plasma, ainsi que des composantes périphériques connexes requises dans le cadre de la construction potentielle d'une installation européenne de vitrification et de traitement des déchets radioactifs.

Portée : étude d'ingénierie, simulations et conception visant l'évaluation d'un four à torche plasma en comparaison avec un four à arc électrique.

Échéancier : environ 4 mois.

Impact stratégique : compte tenu de la croissance anticipée de la capacité nucléaire au sein de l'Union européenne, la quantité de déchets radioactifs de faible et de très faible activité (qui, ensemble, représentent environ 90 % de l'ensemble des déchets radioactifs stockés dans l'UE) devrait augmenter, rendant nécessaire le développement de procédés de traitement additionnels sûrs et efficaces, tels que des systèmes de fours alimentés par plasma.

« Alors que l'accent est de nouveau mis sur l'énergie nucléaire à l'échelle mondiale, le besoin de systèmes capables de traiter et de gérer en toute sécurité les déchets radioactifs de faible activité devrait continuer de croître », a déclaré M. P. Peter Pascali, président et chef de la direction de PyroGenèse. « Les fours à plasma entièrement électriques conçus et fabriqués par PyroGenèse représentent une occasion potentielle d'offrir des solutions à faible émission de carbone, sans incinération, permettant de réduire la pression sur les sites d'enfouissement et sur les autres options de gestion des matières radioactives. »

Les déchets radioactifs de faible activité (FA) comprennent des éléments contaminés par contact avec des produits, des systèmes ou des procédés radioactifs, mais qui ne sont pas radioactifs en eux-mêmes. Il peut s'agir d'objets courants tels que des outils, des gants, du papier et des chiffons, ainsi que de certaines pièces et composantes utilisées dans les installations nucléaires.¹

Les déchets de très faible activité (TFA) comprennent également le béton, le plâtre, les gravats, les sols et la ferraille — notamment des tuyaux — ainsi que des composants de plus grande taille, tels que des générateurs de vapeur, ayant été en contact avec des produits radioactifs.²

CONTEXTE INDUSTRIEL ET DE MARCHÉ

- L'Union européenne (UE) dépend de l'énergie nucléaire pour environ 24 % de sa production d'électricité.³
- L'UE compte environ 100 réacteurs nucléaires répartis dans 12 pays.⁴

- La capacité nucléaire installée dans l'ensemble de l'UE devrait passer de 98 GWe (gigawatts électriques, correspondant à la puissance électrique nette livrée au réseau) en 2025 à environ 109 GWe d'ici 2050.⁵
- Les données couvrant l'ensemble de l'UE indiquent que les déchets de faible activité (DFA) représentent environ 61 % du volume de déchets radioactifs stockés, tandis que les déchets de très faible activité (DTFA) en représentent environ 30 %.⁶

À propos de PyroGenèse Inc.

PyroGenèse, une entreprise de haute technologie, est un chef de file reconnu dans la conception, le développement, la fabrication et la commercialisation de procédés plasmas avancés et de solutions durables visant à réduire les gaz à effet de serre (GES) et à offrir des alternatives économiquement attrayantes aux procédés conventionnels polluants. PyroGenèse a mis au point des technologies plasma exclusives, brevetées et de pointe, qui sont actuellement évaluées et adoptées par plusieurs chefs de file de l'industrie, pesant plusieurs milliards de dollars, dans quatre marchés majeurs : la pelletisation de minerai de fer, l'aluminium, la gestion des déchets et la fabrication additive.

Avec une équipe d'ingénieurs, de scientifiques et de techniciens expérimentés basée à son bureau de Montréal, ainsi que deux installations de fabrication de 3 800 m² et 2 940 m², PyroGenèse conserve son avantage concurrentiel en demeurant à la fine pointe du développement technologique et de la commercialisation.

Les opérations sont certifiées ISO 9001:2015 et AS9100D, l'entreprise étant certifiée ISO depuis 1997.

Les actions de PyroGenèse sont cotées en bourse au Canada sur le TSX (TSX : PYR), aux États-Unis sur l'OTCQX (OTCQX : PYRGF) et en Allemagne sur la Bourse de Francfort (FRA : 8PY1).

Déclarations prospectives et mises en garde

Ce communiqué de presse contient de « l'information prospective » et des « déclarations prospectives » (collectivement, les « déclarations prospectives ») au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Dans certains cas, mais pas nécessairement dans tous, les déclarations prospectives peuvent être identifiées par l'utilisation de termes prospectifs tels que « prévoit », « cible », « s'attend à » ou « ne s'attend pas à », « est prévu », « une opportunité existe », « est bien positionnée », « estime », « a l'intention de », « suppose », « anticipe » ou « n'anticipe pas » ou « croit », ou encore par des variantes de ces mots et expressions, ou par des déclarations selon lesquelles certaines actions, événements ou résultats « pourraient », « devraient », « seraient susceptibles », « pourraient » ou « seront entrepris », « surviendront » ou « seront atteints ». De plus, toute déclaration faisant référence à des attentes, des prévisions ou d'autres caractéristiques d'événements ou de circonstances futurs constitue une déclaration prospective.

Les déclarations prospectives ne sont pas des faits historiques, ni des garanties ou des assurances quant au rendement futur, mais reflètent plutôt les convictions, attentes, estimations et projections actuelles de la direction concernant des événements futurs et la performance opérationnelle.

Les déclarations prospectives sont nécessairement fondées sur un certain nombre d'opinions, d'hypothèses et d'estimations qui, bien qu'elles soient considérées comme raisonnables par PyroGenèse à la date du présent communiqué, sont soumises à des incertitudes, des risques et des changements de circonstances inhérents pouvant différer de manière significative de ceux envisagés dans les déclarations prospectives. Les facteurs importants pouvant faire en sorte que les résultats réels diffèrent, possiblement de façon importante, de ceux indiqués dans les déclarations prospectives comprennent, sans s'y limiter, les facteurs de risque identifiés sous la rubrique « Facteurs de risque » dans la dernière notice annuelle de PyroGenèse, ainsi que dans d'autres dépôts périodiques effectués ou pouvant être effectués à l'avenir auprès des commissions de valeurs mobilières ou d'organismes de réglementation similaires, tous accessibles sous le profil de PyroGenèse sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca. Ces facteurs ne visent pas à représenter une liste exhaustive des éléments pouvant affecter PyroGenèse. Cependant, ils doivent être examinés attentivement. Rien ne garantit que ces estimations et hypothèses s'avéreront exactes. Vous ne devez pas accorder une confiance excessive aux déclarations prospectives, qui ne sont valables qu'à la date du présent communiqué. PyroGenèse ne s'engage nullement à mettre à jour ou à réviser publiquement quelque déclaration prospective que ce soit, sauf si la loi applicable en matière de valeurs mobilières l'exige.

Ni la Bourse de Toronto, ni son fournisseur de services de réglementation (tel que ce terme est défini dans les politiques de la Bourse de Toronto), ni le marché OTCQX Best Market n'acceptent la responsabilité de l'adéquation ou de l'exactitude du présent communiqué.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec ir@PyroGenesis.com ou visiter le site <http://www.PyroGenesis.com>

¹ https://radioactivity.eu.com/articles/radioactive_waste/lilw_sl_waste

² https://radioactivity.eu.com/articles/radioactive_waste/vllw_waste

³ <https://world-nuclear.org/information-library/country-profiles/others/european-union>

⁴ <https://www.euronews.com/my-europe/2025/05/27/why-nuclear-energy-is-making-a-comeback-across-europe>

⁵ https://energy.ec.europa.eu/topics/nuclear-energy/nuclear-investment-needs_en

⁶ <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/PDF/?uri=CELEX:52024SC0127>